



CORONAVIRUS : MESURES D'ACCESSIBILITÉ POUR NOS MEMBRES ET CLIENTS

Montmagny, le 17 mars 2020 – La Caisse Desjardins de la MRC de Montmagny est à l'écoute de ses membres et clients qui ont manifesté une certaine préoccupation en lien avec leur santé dans la foulée de la pandémie de la COVID-19.

C'est ainsi qu'à compter du 18 mars, afin de contribuer à limiter la propagation de la COVID-19, nous privilégions la prestation de services à distance. Ainsi, sur les 8 points de services habituels, 2 seront accessibles physiquement tant pour les transactions au comptoir que les rendez-vous financiers. Il s'agit du Siège social situé au 116, boulevard Taché Ouest à Montmagny et du Centre de services Saint-Paul-de-Montminy, située au 305, 4^e Avenue à Saint-Paul-de-Montminy.

Les membres qui ont un rendez-vous physique au cours des prochains jours recevront un appel de leur conseiller afin de leur proposer de tenir maintenant par téléphone cette rencontre.

Cette mesure exceptionnelle nous permet de continuer d'offrir des services financiers aux membres et clients en limitant le plus possible les contacts physiques. Elle démontre aussi notre engagement et notre souci de placer la santé et la sécurité des employés, des administrateurs et des membres et clients au sommet de nos priorités.

Par ailleurs, les membres et clients continueront d'avoir accès aux :

- 11 guichets automatiques Desjardins du territoire
- Aux services téléphoniques de 6h à minuit, 7 jours sur 7 : 1800 CAISSES
- Aux services Accès D Internet, téléphone et mobile.

Source : Michel Fortin, Président, Caisse Desjardins de la MRC de Montmagny